



## Taxe ordures ménagères de 2010 et 2011 réclamés en une fois

Par **Vega56**, le 18/11/2012 à 15:22

Bonjour,

Mon propriétaire me demande de payer la taxe d'ordures ménagères de 2010 et 2011 donc 279€ en une fois. N'ayant jamais reçu de courrier avant pour l'année 2010 est-il légal de me le demander 2 ans après? Si oui suis-je dans mes droits pour lui demander de payer en plusieurs fois? Merci d'avance de votre réponse!

Cordialement.

Par **Laure11**, le 18/11/2012 à 17:01

Bonjour,

Votre propriétaire est dans son droit. Il peut remonter jusqu'à 5 années en arrière.

Vous pouvez lui demander de régulariser votre situation en plusieurs fois, mais il n'a aucune obligation d'accepter.

Par **Vega56**, le 18/11/2012 à 17:08

Merci beaucoup de votre réponse!

Cordialement.